

République du Sénégal
Un Peuple –Un But –Une Foi



**Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du
Désenclavement**



AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des
Routes)



Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AA0) Appel d'Offres pour Fournitures (Processus à Deux Enveloppes)

Appel d'Offres international No : AOI N°D/1708/A3

Projet : Projet de la Connectivité des Zones de production Agricoles dans le Nord et le Centre du Sénégal (PCZA)

Acheteur : AGEROUTE

Pays : Sénégal

Intitulé du Marché : AOI pour l'acquisition de dispositifs de contrôle technique des véhicules automobiles dans le cadre de l'appui institutionnel à la Direction générale des Transports terrestres (DGTT) pour l'Acquisition de radars mobiles de contrôle de la vitesse pour le compte de la Gendarmerie Nationale en deux (02) lots dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Agence nationale de Sécurité Routière (ANASER)

Prêt/Crédit/don No : IDA-70550, IDA-70560 et IDA-73400

Emis le : 24/04/ 2024

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 décembre 2023.
2. Le Gouvernement du Sénégal, a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'amélioration de la connectivité dans les zones de production agricole du Nord et du Centre (PCZA) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché à passer pour l'acquisition de radars mobiles de contrôle de la vitesse pour le compte de la Gendarmerie Nationale en deux (02) lots dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Agence nationale de Sécurité Routière (ANASER):
 - **lot 1 : acquisition de radars mobiles de contrôle de la vitesse ;**

- **lot 2: acquisition d'équipements de contrôle de la signalisation, de l'adhérence des chaussées et de gestion de patrimoine des équipements routiers.**

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement du Gouvernement du Sénégal sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de radars mobiles de contrôle de la vitesse pour le compte de la Gendarmerie Nationale en deux (02) lots dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Agence nationale de Sécurité Routière (ANASER).
4. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence internationale (AOI) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale [juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et septembre 2023]», et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.
5. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE ou par courriel et à l'adresse suivante : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; mlaye@ageroute.sn; mmbaye@ageroute.sn, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'Agence sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar BP 25 242 Dakar Fann ; Tel : (221)33 869 07 51 / 33 869 07 55 ; Fax : (221) 33 864 48 33 à compter du **25/04/2024. Un exemplaire du DAO sera disponible sur place pour consultation.**
6. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cent mille (100 000) F CFA** ou de sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible à verser au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque **UBA** sise à la Route des Almadies. Ledit document sera remis au candidat par le Secrétariat Cellule Passation Marchés de l'AGEROUTE à l'adresse indiquée ci-dessous. Le format pdf dudit document pourra être envoyé par email aux candidats qui en font la demande, après règlement des frais indiqués ci-dessus.
7. Les exigences en matière de qualifications sont :

(a) **Capacité financière :**

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Le Soumissionnaire doit soumettre des états financiers certifiés par un expert-comptable ou cabinet d'expertise comptable agréés » par l'ONECCA ou un organisme assimilé et de préciser les trois dernières années ou, si la loi du pays du Soumissionnaire ne l'exige pas, d'autres états financiers acceptables pour l'Acheteur, pour les trois (03) dernières années avant la date limite de remise des Offres, démontrant la solidité actuelle de la situation financière du Soumissionnaire. Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par chaque membre ;
- Démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuel, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'acquisition de trois stations mobiles de contrôle à hauteur de cent millions (100 000 000) FCFA **pour chaque lot**

(b) **Expérience spécifique :**

Le Soumissionnaire doit satisfaire aux exigences ci-après :

- Avoir réalisé avec succès au moins un (01) marché de nature, de taille et de complexité similaires au cours des dix (10) années précédentes à compter de 2014 dont chacun pour un montant minimum de **deux cent cinquante millions (250 000 000) FCFA pour chaque lot** qui a été conclu avec succès et substantiellement et qui est de nature et de complexité similaires aux Fournitures et Services Connexes faisant l'objet du Marché. Dans le cas d'un GE, cette exigence peut être respectée par tous les membres réunis. A cet effet, il doit fournir une attestation de services faits du marché similaire avec procès-verbal de réception.
 - Le candidat indiquera clairement son organisation dans la prise en charge des équipements et périphériques (garage de maintenance, programme d'entretien périodique, service après-vente...) durant la période de garantie. A cet effet, il doit assurer :
 - ✓ Atelier de réparation ;
 - ✓ Un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et accessoires qu'il a fourni ;
 - ✓ Stock suffisant de pièces de rechange.
8. Les offres devront être remises à l'AGEROUTE-Sénégal sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar au plus tard le **13 juin 2024 à 10 heures 30 minutes (GMT)** auprès du secrétariat de la CPM de la Direction Générale. La durée de validité des offres est fixée à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
- Elles seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse de l'AGEROUTE-Sénégal mentionnée ci-dessus à la date du **13 juin 2024 à 10 heures 35 minutes (GMT)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse suivante :
- Ageroute sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar BP 25 242 Dakar Fann ; Tel : (221)33 869 07 51 / 33 869 07 55 ; Fax : (221) 33 864 48 33 à la date du **13 juin 2024**.
9. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, pour un montant de :
- Lot 1 : quatre millions cinq cent mille (4 500 000) FCFA
 - Lot 2 : quatre millions six cent mille (4 600 000) FCFA
- La garantie devra rester valide pour une durée de vingt-huit (28) jours après expiration de la durée de validité des offres.
10. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.
11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGEROUTE SENEGAL

Secrétariat Cellule Passation Marchés

Rue David Diop x Rue F, Fann-Résidence Dakar
BP 25242 Dakar-Fann-Sénégal,
Tel. +(221) 33869 07 51
Email : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, mlaye@ageroute.sn
Site web : www.ageroute.sn

**Le Directeur Général
Mamadou NDAO**